

## Conseil de Laboratoire IREMAM

Lundi 3 décembre 2018, salle André Raymond, 10h00

### PRÉSENTS (11) :

- Mohamed BAKHOUCHE
- Aurélie DUSSEYRE
- Laurence DUFRESNE
- Juliette HONVAULT
- Richard JACQUEMOND
- Cédric PARIZOT
- Camille RHONE-QUER
- Myriam CATUSSE
- Kamel CHACHOUA
- Vincent GEISSER
- Didier GUIGNARD
- Norig NEVEU (invitée)
- Thomas PIERRET
- François SIINO (invité)

### EXCUSÉS (8) :

- Bérengère CLEMENT
- Julien LOISEAU
- Véronique LITAUDON
- Christelle VAYSSIERE
- Homa LESSAN-PEZECHKI-SANII
- Catherine MILLER
- Neila THOUAIBIA
- Nadjet ZOUGGAR

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS :

- Laurence DUFRESNE

### Ordre du jour

- **Questions diverses**
- **Candidatures aux concours de chercheurs CNRS**

## **I. Questions diverses**

**Avant d'examiner les candidatures aux concours de chercheurs CNRS, Richard Jacquemond évoque diverses questions :**

### **1. Norig Neveu, invitée au CL.**

R. Jacquemond débute la séance en présentant Norig Neveu, ayant succédé à Juliette Honvault à la responsabilité du pôle Histoire & Islamologie après la formation de l'actuel CL, dont elle n'est pas membre. Considérant que la présence des 3 responsables de pôles au sein du CL est indispensable, il propose une modification du règlement intérieur du laboratoire en ce sens, à ajouter aux précédentes modifications validées cette année (création d'un conseil de direction, nouvelle répartition des rôles entre AG et CL). En attendant que le nouveau RI soit validé par le CNRS, Norig Neveu sera invitée permanente au CL.

### **2. Obtention d'un poste d'IR en NOEMI (mobilité interne, en remplacement de Michel Nieto, mais poste reprofilé en BAP D)**

Le poste obtenu concerne des ingénieurs de recherche CNRS en analyse de données historiques et culturelles (archives numériques). Il s'agit d'une priorité aux internes, mais avec une possibilité de détachement. Les candidatures pourront être reçues jusqu'au 7 janvier 2019. Norig Neveu propose que l'on précise les besoins afin de mieux cibler la sélection.

Cédric Parizot répond que ce travail a été précédemment effectué. Il renvoie au projet tel que publié sur le site du CNRS. Suite à une proposition de Myriam Catusse, R. Jacquemond précise que l'objectif premier du labo était d'obtenir un recrutement par concours externe, mais on doit passer au préalable par la mobilité interne et on ne peut demander l'ouverture d'un concours externe que si la NOEMI a été infructueuse.

### **3. Position de l'IREMAM sur l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers non-européens**

Le conseil de laboratoire est unanime dans sa volonté de s'opposer à cette augmentation et donne un mandat à Richard Jacquemond pour que ce dernier signe une lettre collective en opposition de l'augmentation des frais de scolarité au nom du conseil de laboratoire de l'Iremam.

Vincent Geisser propose que l'on fasse une « adresse » parlementaire.

Juliette Honvault dit qu'elle connaît l'élue LREM en charge des questions d'éducation et qu'il serait intéressant de prendre contact avec elle.

Myriam Catusse propose de le publier sur la page Facebook afin communiquer au nom du laboratoire.

Juliette Honvault mentionne l'existence d'une pétition contre la suppression de 50 postes en 2019.

### **4. Création d'un statut d'artiste associé**

Cédric Parizot présente le projet de création d'un statut d'artiste associé, qui vise à s'insérer dans l'axe transversal Recherche, arts et pratiques numériques. L'association étroite d'artistes aux activités du laboratoire vise à promouvoir des expérimentations avec les chercheurs et de

valoriser le travail des artistes fait à l'Iremam. Il s'agit de développer d'autres modes d'écritures intermédiaires pour dynamiser et diversifier le processus de recherche et d'élaboration du savoir, mais aussi d'inventer d'autres formes de rendu de notre travail pour diffuser celui-ci de manière plus large et interpeler ainsi des publics au-delà du seul monde académique, dans la suite des réflexions et expérimentations menées dans le cadre du Forum GIS MOM 2018. Il propose d'ailleurs de renouveler l'expérience dès l'automne 2019 en organisant 5-6 workshops recherche création autour de la création vidéo, les écritures ludiques et interactives, le théâtre et le cirque. Ces workshops de 3 jours seront sponsorisés par le LabexMed, le CIAM et d'autres partenaires de la région.

Myriam Catusse propose que l'on reprenne la trame de la charte du chercheur associé. Elle insiste sur le fait que la charte du chercheur associé est assez précise, et s'interroge sur la nécessité de distinguer artiste et chercheur.

Cédric Parizot suggère qu'il serait plus pertinent de préciser le statut des personnes concernées. Myriam Catusse dit que l'on pourrait seulement faire un statut d'associé et demande si celui d'artiste associé existe ailleurs.

Le Conseil de laboratoire vote favorablement la création d'un statut d'artiste associé.

## **5. Examen des candidatures de chercheur associé**

Richard Jacquemond souligne qu'il préférerait que le statut de chercheur associé soit réservé à la collaboration effective avec des chercheurs de l'Iremam. Cette collaboration devrait être appréciée en regard de l'organisation des séminaires, des publications dans les maisons d'édition de l'Iremam, de la participation à des activités scientifiques

Didier Guignard propose que l'on modifie la charte afin de préciser que ce dernier sanctionne des collaborations existantes.

Cédric Parizot propose que l'on évalue les dossiers remontés par les collègues. La procédure d'évaluation devrait être conduite par deux évaluateurs anonymes.

On débat du caractère délicat de cette démarche, puisqu'il est compliqué de refuser le statut dès lors que des collègues travaillant en collaboration avec les potentiels associés expriment une telle recommandation.

Norig Neveu souligne qu'il faudrait que l'on précise les critères de sélections.

Myriam dit qu'il y a plusieurs catégories de chercheurs associés, en mentionnant notamment l'association pour un an des docteurs après leur soutenance.

Juliette Honvault demande s'il ne faudrait pas faire un compte rendu des activités des chercheurs associés afin d'actualiser leur statut.

Richard Jacquemond souligne que ce compte rendu est déjà prévu dans le statut et doit intervenir à la fin du contrat, qui est d'une durée de 5 ans.

Myriam Catusse regrette que les membres du CL n'ait pas eu l'occasion d'évaluer les dossiers.

Le Conseil évalue les candidatures.

Richard Jacquemond précise qu'il y a 3 candidatures de chercheurs qui travaillent avec Salem Chaker et que c'est ce dernier qui les a incités à déposer leur dossier. De ces trois cas, l'un concerne une doctorante qui a soutenu sa thèse dans l'année. Elle bénéficie donc du statut « automatique » de chercheur associé après sa soutenance. Pour les deux autres, ils s'inscrivent dans des projets de recherche, notamment l'*Encyclopédie Berbère*. Ils se voient donc attribuer le statut de chercheur associé.

Afrah Alati : Refus motivé par une lettre. Il s'agit d'écrire que l'on n'est pas fondamentalement opposé mais qu'il faut s'inscrire davantage dans les activités du laboratoire.

Hayet Cherigui : Même réponse que Alati.

Roland Lombardi : a bénéficié du statut à la suite de sa soutenance, mais ses publications et interventions n'ont depuis aucun lien avec les activités du laboratoire. Le CL rejette sa demande.

Puis, le débat tourne autour de la question de l'automatisme du statut de chercheur associé pour les doctorants de l'Iremam qui ont soutenu leur thèse.

Kamel Chachoua critique le principe de l'octroi automatique du statut de chercheur associé aux doctorants qui viennent de soutenir. On ne souhaite pas nécessairement continuer à travailler avec des doctorants qu'on a aidés au cours de leur thèse. Thomas Pierret ne voit pas pourquoi on ne devrait pas aider les jeunes docteurs.

Myriam Catusse dit qu'il ne faudrait pas nécessairement faire une distinction entre les chercheurs associés. Elle souligne que ce serait plus judicieux de faire un seul statut qui viennent attester de notre volonté de travailler avec des chercheurs (peu importe s'ils ont soutenu au cours de la précédente année) et que cette sélection devrait surtout se faire à partir de l'évaluation des dossiers.

Le CL approuve l'abandon du principe d'automatisme pour les jeunes docteurs.

## **II. Candidatures aux concours de chercheurs CNRS**

Juliette Honvault fait un compte-rendu de la réunion de la section 33 où elle a représenté la direction. Au niveau des recrutements en histoire, les lettres de soutien sont obligatoires mais ne sont pas véritablement lues. Le CL pense qu'il en est de même dans les autres sections.

Elle précise qu'il y a des coloriations qui sont proposés par l'INSHS. L'année dernière : histoire du genre, humanités numériques et coloriage pour l'Iran, mais c'est toujours en cours. Les principes appliqués : que le recrutement se fasse au plus près de la thèse (l'année dernière il y a eu un recrutement jusqu'à 42 ans mais passé cet âge, c'est compliqué). La commission 33 ne tient aucun compte des labos demandés par les candidats et ne fait pas de sélection par rapport aux laboratoires. L'enjeu pour l'Iremam c'est de bien accompagner les dossiers, notamment par la mise en place d'oraux blancs.

Myriam Catusse : du côté de la section 40, il y a des laboratoires qui sont offensifs et réputés pour leur coaching ; bien accompagner les candidats les encourage aussi à venir ici. Il faudrait que les candidats soient informés que le laboratoire peut les soutenir dans leur préparation, mais que c'est à eux de solliciter le laboratoire.

Thomas Pierret propose d'abolir la distinction entre les lettres (favorable versus très favorable). Il faudrait une lettre unique, en suivant le principe que si l'on soutient le candidat, on l'accompagne.

Le CL approuve le principe et décide en outre d'attribuer à chaque candidat soutenu chargés de l'accompagner dans la préparation de sa candidature.

On passe ensuite à l'examen des 20 dossiers reçus : voir le document excel joint.

La séance est levée à 13h.